

ACADEMIE D'ETE
AUVERGNE MUSICALE

PROJET PEDAGOGIQUE

SEJOUR *Foyer d'Accueil Communal*
Du 21 au 29 Août 2021

Lieu : *Dienne – Cantal (15)*

Public concerné : *Enfants de 7 ans à 18 ans et plus*

Directeur : **Patrice ANTONANGELO**

1 Les intentions éducatives :

De par son Projet Educatif, l'Association Artistique BOHU-TOHU a créé et gère l'Académie d'été Auvergne Musicale depuis 2004.

Ses intentions éducatives sont les suivantes :

- **Assurer l'épanouissement créatif et artistique des enfants** par la création d'un spectacle vivant de Théâtre Musical.
- **La Pratique instrumentale intensive** au sein d'un orchestre ou de différentes formations.
- **Initiation au Théâtre ou perfectionnement dans cet Art**, permettant ainsi aux enfants de mieux appréhender l'espace scénique. L'objectif étant de s'exprimer avec aisance en présence d'une assemblée, une meilleure gestion du stress.

- **Préparer les citoyens de demain** par l'organisation d'une activité favorisant le respect des personnes et des règles de vie en communauté et le sens commun du travail.

Ces intentions éducatives sont déclinées dans ce projet pédagogique.

2 Présentation du séjour

Le séjour se déroule du 21 au 29 Août 2021.

L'accueil des stagiaires s'effectue le Samedi 21 Août 2021 à partir de 16h00 et le départ le Lundi 29 Août 2021 à 9h30 dernière limite.

Ceux qui le désirent peuvent partir la veille à l'issue de la dernière représentation.

Le Foyer d'Accueil Communal se situe sur la commune de Dienne dans le département du Cantal.

L'Académie Auvergne Musicale s'adresse à des enfants à partir de 7 ans jusqu'à 18 ans et plus, pratiquant un instrument de Musique.

La structure se situe village près de l'église

Le foyer d'Accueil Communal est détenteur de plusieurs agréments :

Ministère de la jeunesse et des sports : **15061037**

Ministère de l'éducation nationale : **23-IA-15**

Le Centre peut accueillir jusqu'à 50 personnes.

Les stagiaires sont logés dans des chambres de 4 ou 6 personnes.

Les équipements sont :

- Un réfectoire
- Une cuisine
- Une infirmerie
- Trois salles d'activités
- Un espace extérieur
- Un bureau de direction

L'Adresse :

Foyer d'Accueil Communal – Le Bourg – 15 300 DIENNE

Tél : 04.71.20.80.84

Email: mairie.dienne@wanadoo.fr

3 Les objectifs pédagogiques

- L'objectif du stage "Auvergne Musicale" est de créer une troupe de "Musicomédiens", quels que soient leur niveau et leur âge, capable de monter en quelques jours un spectacle de théâtre musical, dans lequel chacun pourra participer selon ses désirs, et développer ses propres talents au sein de différentes formations (orchestre, musique de chambre).
- Donner à chacun la possibilité de faire partie intégrante d'un collectif, tout en garantissant le respect de l'individu. Les stagiaires apprendront en cela à vivre et travailler ensemble, partageant ainsi les valeurs de respect, d'écoute et de partage pour que chacun à sa manière puisse profiter de moments passés avec et pour les autres.

4 Les activités

Etant donné le thème de notre séjour, la création d'un spectacle de Théâtre Musical, l'essentiel des journées est consacré aux répétitions durant les cinq premiers jours, et à la diffusion pour les deux jours restants.

D'autres activités sont proposées en dehors des temps de répétitions.

- Jeux
- Veillées
- Fête organisée en milieu de stage

5 Répartition entre temps d'activité et de repos

Journée type

Entre 6 & 12 ans, l'enfant a besoin selon l'INPES d'une moyenne de dix heures de sommeil. C'est sur cette base que s'appuiera l'équipe

pédagogique pour mettre en place les heures de coucher.

De même, que les enfants plus jeunes n'ont pas les mêmes besoins et les mêmes capacités qu'un préadolescent ou un adolescent, nous formerons des chambres homogènes et par tranches d'âge.

L'équipe prévoit des temps calmes après chaque repas. Ils permettent aux enfants d'effectuer plusieurs activités reposantes en toute liberté. Ceux qui le voudront, pourront même ne rien faire de particulier.

Pour mieux visualiser la répartition entre temps de repos et d'activités, voici une journée type. Cette journée pourra en fonction des besoins être remodelée tout en gardant le souci de l'enfant.

7h30 – 8h00	Lever individualisé, Toilette
8h00 – 8h45	Petit déjeuner échelonné
8h15 – 9h00	Toilette, rangement et préparation de la journée
9h00 – 10h30	Répétition
10h30 – 10h45	Pause
10h45 – 12h00	Répétition
12h00 – 13h00	Déjeuner
13h00 - 14h00	Temps calme – Détente
14h00 – 16h00	Répétition
16h00 – 17h00	Goûter – détente
17h00 – 18h45	Répétition
19h00 – 19h45	Dîner
20h00 – 21h00	Veillée des 7-9 ans, extinction des lumières 21h30
20h30 – 21h30	Veillée des 10-13 ans, extinction lumières 22h00
20h30 – 22h30	Veillée des 14-15 ans, extinction lumières 22h45
20h30 – 23h00	Veillée des 16-17 ans, extinction lumières 23h00

6 Modalités de participation et règles de vie

Les règles de vie sont exposées dès le début du séjour.

Nous distinguons les règles non-négociables, qui resteront inchangées, des règles négociables, qui seront façonnées en fonction des besoins, des cas et seront concertées avec les enfants.

Les stagiaires pourront faire part de leurs envies à l'équipe pédagogique

durant le stage et à tout moment. Ces envies pourront être proposées à tous ou à certains groupes en fonction des tranches d'âge.

En cas de conflit entre jeunes, l'équipe pédagogique et les enfants concernés tenteront de trouver une solution amiable qui satisfasse les uns et les autres. Si toutefois un stagiaire menace la sécurité physique ou affective d'un individu ou du groupe et qu'il ne désire pas trouver de solution, il revient à l'équipe pédagogique de trancher et d'imposer une sanction adaptée à la faute. La gravité de la faute pourra entraîner un entretien téléphonique avec les parents, voire une exclusion du stagiaire s'il met en péril la sécurité des individus ou la sienne.

Les stagiaires seront accompagnés dans la réalisation des tâches de vie quotidienne. Les animateurs seront présents pour les y aider, mais jamais pour les faire à leur place. De sorte que l'enfant prenne son séjour en main.

Enfin, pour accorder au stagiaire des moments dédiés à ses seules envies, des temps libres sont proposés. Ils peuvent être calmes et reposants, notamment après les repas. Ils sont aussi mis en place après une longue activité.

7 Mesures envisagées pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou de trouble de santé

Lors de l'inscription de l'enfant au séjour, les parents devront fournir un certain nombre d'informations quant au trouble de santé de leur enfant : nature du trouble, allergies, traitement à suivre etc... Ces informations sont inscrites sur le dossier et transmises au directeur du séjour.

Selon la nature des troubles de santé déclarés, un entretien avec la famille peut être organisé afin d'évaluer les contraintes et aménagements nécessaires pour l'accueil.

L'équipe pédagogique est mise au courant à l'avance des divers troubles de santé des stagiaires et s'organisent en conséquence.

Pour certains troubles physiques ou psychiques et en concertation avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, nous pourrions être amené à refuser certains individus atteints de ces troubles par manque d'infrastructures ou de formations. En effet, certaines pathologies nécessitent une formation ou

des infrastructures particulières que nous ne pouvons assumer.

Seuls le directeur du séjour et l'assistante sanitaire, tous deux en charge de la fonction sanitaire, ont accès aux dossiers médicaux des enfants.

8 Modalités de participation des familles

Les familles peuvent demander des précisions sur le séjour, poser des questions et formuler des requêtes que l'équipe pourra prendre en compte dans la mesure du possible.

Le jour de l'arrivée, l'équipe reste bien évidemment disponible et toujours ouverte aux questions.

Les enfants peuvent s'ils le souhaitent écrire du courrier à leur famille sur les temps libres prévus. Ils peuvent aussi téléphoner et envoyer des messages avec leurs téléphones portables. Il est cependant demandé de ne pas utiliser leur portables sur les temps de répétitions, temps d'activités et repas.

9 Modalités de fonctionnement de l'équipe

L'équipe pédagogique sur le séjour est composée d'un Directeur, d'une assistante sanitaire et de six enseignants diplômés du Certificat d'Aptitude (C.A.) de professeur délivré par le Ministère de la Culture ou son équivalent « Professeur d'Enseignement Artistique (PEA) du Ministère de l'Intérieur et de la Fonction Publique Territoriale, du Diplôme d'Etat (D.E.) d'Assistant d'Enseignement Artistique délivré par le Ministère de la Culture, ainsi que trois animateurs titulaires du B.A.F.A.

-Le Directeur est le garant du projet pédagogique.
Il veille à ce que ses objectifs pédagogiques soient atteints, et se donne les moyens de le faire en accord avec l'équipe. Il est responsable du respect de la réglementation en vigueur dans le cadre des accueils collectifs de mineurs. Il assure enfin la gestion administrative et le suivi budgétaire de l'accueil.

-L'assistant(e) sanitaire a en charge la fonction sanitaire du séjour : Il/elle distribue les traitements médicaux, veille à l'hygiène générale des jeunes, assure le suivi médical d'un enfant malade ou blessé après que ce dernier ait été ausculté par un médecin. Il/elle détient toutes les informations liées aux allergies ou aux recommandations médicales et doit les faire respecter par l'équipe pédagogique. Selon les besoins et ses disponibilités, il/elle pourra compléter l'équipe d'animation dans la réalisation des activités.

-L'animateur est l'interlocuteur direct des jeunes du séjour. Il veille à leur sécurité physique et affective, ainsi qu'au respect de leur rythme de vie. Il doit être à leur écoute et sait se rendre disponible pour eux. Enfin, il est à même de proposer des activités et des sorties adaptées à la tranche d'âge des stagiaires.

Durant le séjour, le directeur a en charge le volet « organisationnel ». Cela inclut le suivi comptable des dépenses, la vérification de l'encadrement durant les activités spécifiques (prestataires sur place, taux d'encadrement), la mise en place des PAI et de la fonction sanitaire ainsi que le suivi administratif des dossiers animateurs et enfants.

Les animateurs sont directement responsables des enfants. Ils doivent être particulièrement vigilants quant aux besoins des enfants et à leur santé. En cas de blessure ne pouvant être prise en charge avec la trousse de soins fournie ou de maladie, ils devront en référer au directeur ou à l'assistante sanitaire qui fera alors appel au corps médical (médecin, SAMU).

Le séjour est réfléchi en amont par l'équipe pédagogique durant des réunions de préparation du stage : Elles permettent de mettre en place une organisation qui saura prendre en compte au maximum les objectifs fixés par le projet pédagogique tout en respectant les rythmes de vies des jeunes, et en laissant la possibilité aux stagiaires d'exprimer des envies et des besoins. Durant le séjour, chaque jour, l'équipe pédagogique se réunit pour faire le point sur l'avancé du projet et sur l'organisation des jours à venir. Elle y échangera aussi les diverses informations, parlera des éventuels problèmes et de comment les traiter.

Conformément aux exigences de l'organisateur, il est demandé à l'équipe pédagogique d'adopter une tenue adaptée à ses conditions de travail et au public qu'elle encadre. De même, il n'est pas autorisé de fumer en présence des jeunes et de consommer de l'alcool pendant le temps de travail. Enfin il est strictement interdit pour l'équipe pédagogique de consommer de la drogue sous quelque forme que ce soit, comme le stipule la loi française.

